

## SIAEP de la Trigardière

Commune de La Ferté-en-Ouche  
(commune déléguée d'Anceins)

Forages de « La Clouterie »

### ESTIMATION SOMMAIRE DES COUTS DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR), proposés par M. CARRE Hydrogéologue agréé, recouvrent majoritairement des terrains agricoles avec une dominante de prairies naturelles

La perte de valeur vénale des terrains ainsi que les manques à gagner doivent être indemnisés, conformément à l'article L 1321.3 du Code de la Santé Publique.

Les versements des indemnités ainsi que les éventuels achats de terrain auront lieu après la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection et sont à charge du SIAEP de la Trigardière.

#### **1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE**

La parcelle a été acquise par le Syndicat Départemental de l'Eau et est close conformément à la législation.

Les capots situés sur la chambre de pompage sont cadenassés. Des détecteurs d'ouverture des capots sont installés.

#### **2 – INDEMNITES AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS EN COMPENSATION DES SERVITUDES APPLIQUEES SUR LES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

ITEA, société d'experts agricole et foncier, a été chargée par le SDE de réaliser une étude technico économique pour évaluer le coût prévisible engendré par la mise en place de ces périmètres.

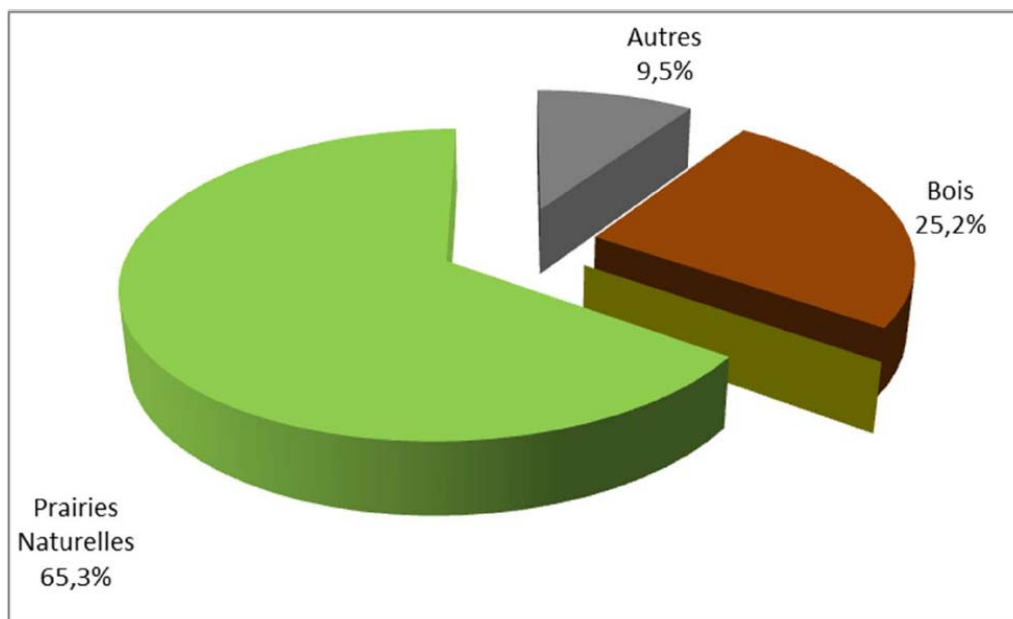
Cette étude n'étant pas jointe au présent dossier en voici les conclusions :

##### **« Caractéristiques du périmètre de protection rapprochée**

*Le périmètre de protection rapprochée des forages de la Clouterie représente environ 65 hectares, exclusivement sur la commune de LA FERTE-EN-OUCHÉ (Commune déléguée d'Anceins).*

*Le périmètre de protection rapprochée est divisé en 2 zones : une zone sensible et une zone complémentaire, avec des prescriptions spécifiques, dictées par le rapport de l'hydrogéologue agréé Monsieur Jean-CARRE.*

*Le périmètre de protection est majoritairement en prairies naturelles.*



*La commune est classée en zone vulnérable, au regard des Directives Nitrates.*

#### Exploitations agricoles et propriétés concernées

*4 exploitations à titre principal ont été analysées et 29 propriétés recensées.*

*Une exploitation est assez fortement touchée en termes d'emprise (plus de 47%).*

*Les pratiques agricoles sont globalement conformes aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé.*

#### Bilan des incidences sur les exploitations agricoles

*L'interdiction de « pâturage, conduisant à la destruction du couvert végétal » demandera aux exploitations concernées une vigilance accrue vis-à-vis du pâturage dans ces prairies.*

*Une étude particulière est à prévoir. »*

Afin d'apprécier les enjeux financiers et dans l'attente des prescriptions de Mme. la Préfète et des études particulières, le bureau d'étude ITEA a réalisé une simulation financière conformément à la charte de mise en œuvre des périmètres de protection signée par les différents partenaires intervenant dans le département de l'Orne.

Indemnités forfaitaires dues aux propriétaires :	<b>30 000 €</b>
Indemnités forfaitaires dues aux exploitants :	<b>5 000 €</b>
<b>Soit un total pour les indemnités de :</b>	<b>35 000 €</b>

Il y a lieu de prévoir des travaux, études et frais divers pour une somme évaluée à 10 000 €, l'ensemble étant évalué à 45 000 €.

En 2021 ces indemnités peuvent être subventionnées à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Il est possible de prétendre à un taux de 80 % de subvention si les travaux sont réalisés et les indemnités liquidées, moins de 2 ans après la signature de l'arrêté préfectoral. Par principe de précaution, il est retenu le pourcentage le plus faible.

## **CONCLUSION**

L'impact financier exact de la protection du captage de « La Clouterie » n'est pas connu exactement. Il ressort du plan de financement que le reste à charge pour la collectivité s'élèvera à environ 27 000 €.

Dans ce cas, la part revenant au SIAEP de la Trigardière représente un coût de 0,006 € par m<sup>3</sup> vendu, moyennant un emprunt à 5 % sur 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 356 000 m<sup>3</sup>.

Etabli le 07/09/2021  
par la Technicienne Protection de la Ressource



Delphine BLOYET

**COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION  
La Clouterie**

<b>Indemnités propriétaires</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Indemnités exploitants</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Travaux, études, frais divers</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>

<b>Subventions de l'Agence de l'Eau Seine</b>	
<b>Normandie (40%)</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>27 000,00 €</b>

**Simulation (sans auto financement)**

Somme empruntée	27 000 €
Taux	5,00
Durée du pret en ans	20
<b>Remboursement annuel</b>	<b>2 166,55 €</b>
Remboursement mensuel	180,55 €
Total remboursé	43 331,00 €
Cout total du pret	16 331,00 €
Cout mensuel du pret	68,05 €

**VOLUME D'EAU VENDU**

<b>Année 2020</b>	<b>356 069</b>
<b><u>COUT AU M<sup>3</sup></u></b>	<b><u>0,006 €</u></b>